

AVIS PUBLIC

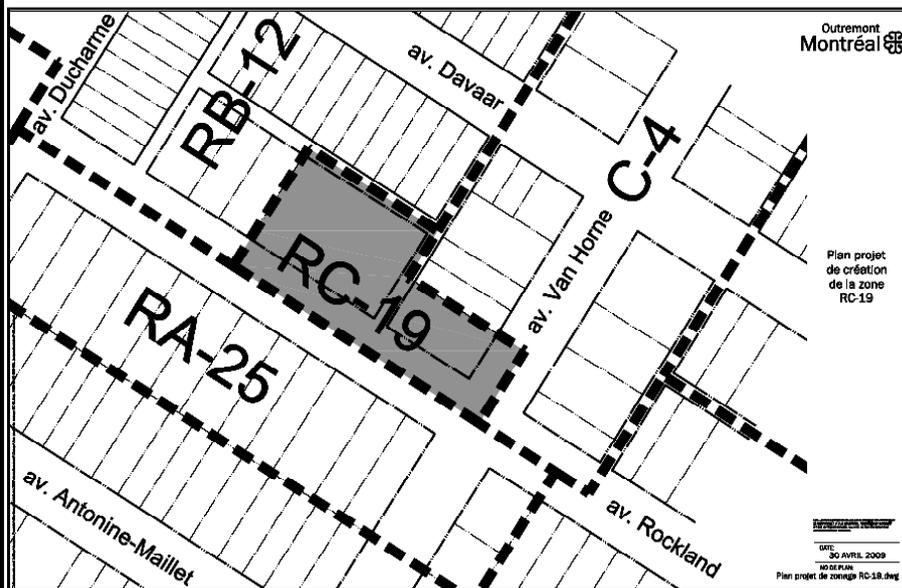


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2009, le conseil de l'arrondissement a adopté le Projet de règlement n° AO-96P1 intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177), AUX FINS DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RC-19 À MÊME LA ZONE C-4 ET D'EN DÉTERMINER LES USAGES
- 2° que ce projet de règlement a principalement pour objet :
 - a) de modifier le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 1177 en créant une nouvelle zone RC-19 au coin nord-est de l'intersection de l'avenue Rockland et de l'avenue Van Horne, et ce à même la zone C-4, tel qu'illustré sur le plan ci-dessous;
 - b) d'ajouter une nouvelle grille au règlement 1177 pour déterminer les usages et les normes de la zone RC-19, notamment en limitant la hauteur de tout bâtiment à un maximum de 15 mètres;
 - c) de déterminer les marges de recul applicables à cette zone.
- 3° qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue par l'intermédiaire de la mairesse de l'arrondissement ou d'un membre du conseil qu'elle désignera à 20 h le jeudi 28 mai 2009 à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 4° que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ZONE RC-19



Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, le 14 mai 2009.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Denis Truesdell

